

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

25 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Élodie —DEFIVE Christiane — FRANCHELLIN Jean-Claude —
GOULAUX Sandra — JULIEN Virginie — MILLET Benoit — PARISSSE Thomas – PELERIN Yves –
– RUIZ Gérard — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — TAVERNESE ROCHE
Stéphanie

Absent(s) : FLAMANT Patrick

Procuration(s) : 3 (CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - TAVERNESE ROCHE
Stéphanie à FRANCHELLIN Jean-Claude - JACQUIER Habiba à DEFIVE Christiane)

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 19 février 2019

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 28 février 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 28 février 2019
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

DEBUT DE LA SEANCE A 20H20

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2019.

Approbation : 11+3

I – RENOUELEMENT CONTRAT PANNEAUX D’AFFICHAGE + RADARS PEDAGOGIQUES

RADAR - ELANCITE - Contrat de service:

La municipalité a fait l'acquisition d'un radar pédagogique Élancité en 2017.

Ses garanties et contrat de service expirent le 30/06/2019. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement.

Gérard RUIZ présente un contrat de service à l'assemblée. La liste exhaustive de toutes les prestations de maintenance incluses au contrat sont définies en page2.

Ce contrat est un gage de sérénité et de tranquillité pour garantir une utilisation optimum des radars et une manière de rester à la pointe de l'évolution en matière de logiciels.

Il comprend majoritairement la maintenance en cas de panne des appareils et leur traitement prioritaire et rapide. Mais aussi une assistance technique (paramétrage/ relevé de statistiques) et une assistance en matière de remise à jour des logiciels (formation/notices...).

Son prix est de 199,00€HT par appareil et par an. Il restera valable, chaque année, pour la durée d'engagement des 3 ans et dans le cadre d'une souscription avant l'échéance de la garantie initiale du 30/06/2019.

Après concertation, le conseil municipal valide la prestation de maintenance pour le radar acquis en 2017 dans les conditions prédéfinies et autorise le Maire à signer ledit contrat de service Radar Evolis Solution.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

PANNEAUX AFFICHAGE - ELANCITE - Contrats Maintenance Panneaux :

La municipalité a fait l'acquisition de deux panneaux d'affichage (journaux Électroniques d'Informations). Il est nécessaire de renouveler les abonnements GPRS.

Il est proposé à la commune 3 devis pour ces abonnements qui prendront fin pour l'un le 30/07/2019 et pour l'autre le 12/09/2019.

Ces devis proposés diffèrent selon la durée des abonnements, à savoir :

- 1 année: 150.00€ HT (180.00€ TTC) par journal électronique.
- 2 années: 280.00€ HT (336.00€ TTC) par journal électronique.
- 3 années: 400.00€ HT (480.00€ TTC) par journal électronique.

Gérard RUIZ, 1^{er} Adjoint propose d'opter pour l'abonnement des 3 ans, ce qui ferait une économie de 60€ TTC par panneaux d'affichage.

Après concertation, le conseil municipal valide l'abonnement GPRS de 3 ans par journal électronique pour un montant de 400.00€ HT (480.00€ TTC).

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

II – MISSION MAITRISE D'ŒUVRE – REFECTION MUR PARC DU 24 AOUT –

Gérard RUIZ, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'étudier rapidement la restauration du mur d'enceinte du Parc du 24 Août au vu de son insalubrité.

Il présente à l'assemblée un devis émanant de l'Agence d'Etudes ARCHIGRAPH comprenant :

Mission 1 : Diagnostic / Relevé pour un montant HT de 1 680.00€

Mission 2 : Etude / Esquisse pour un montant HT de 2 160.00€

Mission 3 : Approche Budgétaire / Dossier de demande de subvention pour un montant HT de 768.00€

Mission 4 : Dossier de consultation des entreprises pour un montant HT 945.00€

Mission 5 : Suivi des travaux et réception des travaux pour un montant HT de : 1.5% des travaux à réaliser. Le montant sera donc connu ultérieurement et sera délibéré.

Soit un total HT hors Maîtrise d'œuvre travaux de 5 553.00€.

Après concertation le conseil municipal valide le devis présenté par Gérard RUIZ, pour la mission de maîtrise d'œuvre phase étude des travaux sur le mur du Parc du 24 Août.

Pour : 9+2

Contre : 0

Abstention : 2+1

III – GROTTES - DN GESTION 2019

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, indique au Conseil Municipal que le contrat de maintenance du système de billetterie des Grottes de La Balme a pris fin le 31 décembre 2018.

Elle propose la mise en place d'un nouveau contrat avec la société DN Gestion pour une durée de 3 ans (2019, 2020 et 2021).

Coût pour l'année 2019 : 1 697,60 € HT (2 037,12 € TTC).

Ce coût sera révisé tous les ans selon la valeur de l'indice SYNTEC.

Après concertation, le Conseil Municipal valide la proposition de nouveau contrat de maintenance du système de billetterie des Grottes de La Balme proposé par la société DN Gestion.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

IV – GROTTES : GEOLITHE EXTENSIOMETRE 2019

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, indique au Conseil Municipal que la prestation de suivi des extensiomètres des Grottes de La Balme a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour rappel, les extensomètres permettent de prévenir les éventuelles déformations de la roche.

Sandra GOULAUX propose la poursuite de cette prestation avec la société Géolithe pour une durée de 1 an ; prestation qui comprend l'analyse des données, des préconisations et la transmission à l'exploitant d'une note bimestrielle, soit 6 unités par an.

Coût : 2 400,00€ HT (2 880,00 € TTC).

Après concertation, le Conseil Municipal valide la poursuite de la prestation de suivi des extensomètres des Grottes de La Balme.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

V – GROTTES : FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DES CONGES ESTIVAUX

Sandra GOULAUX, adjointe en charge des Grottes, propose la mise en place de règles de prise de congés payés pour l'équipe des Grottes de La Balme afin d'assurer la fluidité de l'activité notamment pendant la haute saison de fréquentation touristique.

Le congé principal sera pris pendant la période de référence du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

Il sera de 10 jours ouvrés continus (soit 2 semaines) et ne pas excéder 15 jours ouvrés (soit 3 semaines).

Les 2 semaines restantes devront être prises en dehors de la période de référence.

La prise de congés devra faire l'objet d'une demande écrite au responsable des grottes par l'intermédiaire du formulaire prévu à cet effet. L'employeur disposera d'un délai d'un mois (sauf cas exceptionnels) pour communiquer l'acceptation ou le refus de la demande de congé du salarié.

Il sera interdit de poser des congés payés pendant la période de mi-juillet à mi-août de chaque année (sauf cas exceptionnels). Les dates exactes de cette période seront communiquées chaque début de saison aux salariés concernés.

Aucun chevauchement de congés ne sera accepté.

Les demandes de congés sur la période de mars à septembre devront être formulées avant le 31 janvier de chaque année.

Pour les congés en dehors de cette période, la demande devra être transmise au responsable des grottes au minimum 1 mois avant le début du congé souhaité (sauf cas exceptionnels).

La priorité pour le choix des périodes de congé annuel prévue en faveur des employés chargés de famille a pour unique objet de faciliter, dans la mesure du possible, les séjours des enfants avec les parents qui en ont la charge.

Après concertation, le Conseil Municipal valide la mise en place de règles de prise de congés payés pour l'équipe des Grottes de La Balme.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

VI - GROTTES : PROMOTION SERVICES 2019

Sandra GOULAUX, Adjointe en charge des Grottes, propose de poursuivre le travail de démarchage commercial entrepris auprès des groupes scolaires (établissements scolaires, centres de loisirs, centre sociaux) par la société Promotion Services, basée à Chavanoz (38).

Proposition tarifaire 2019 : 4 857,00 € TTC (selon le même modèle qu'en 2018).

Cette proposition comprend :

- En février 2019, relance de 45 contacts argumentés (des écoles ayant montrées un intérêt lors de la campagne de l'automne 2018) ;
- 20 demi-journées de 4h00 réparties en deux périodes de démarchage :
 - o En avril et mars 2019 à destination des centres de loisirs et des centres sociaux.
 - o En septembre et octobre 2019 à destination des établissements scolaires.

Cette action de démarche commerciale ciblera notamment les zones de chalandises suivantes : bassin de Grenoble, bassin de Bourgoin-Jallieu, bassin de la Dombes...

Après concertation, le Conseil Municipal valide la proposition de la société Promotion Services.

Pour : 11+3

Contre : 0

Abstention : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : 25/03/2019

Commémoration – Remise médaille militaire le 19/03 à 16h00

Journée environnement le 06/04 à 8h30 devant la Mairie

Fin de la séance à 22h00